

**Arrêté n°26L11 du 1^{er} juin 2026
portant liste d'aptitude d'accès au grade
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2018-152 du 1^{er} mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n°20P146 du 16 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion applicables pour la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la fonction publique de la Loire,

Vu les arrêtés n°22L10 du 1^{er} juillet 2022, n°23L10 du 3 juillet 2023, n°24L11 du 1^{er} juillet 2024 et n°25L18 du 1^{er} juillet 2025 portant liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

Considérant que les conditions prévues aux articles 5 1° et 2° et 6 du Chapitre II du statut particulier ont été respectées,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est arrêtée comme suit :

Au titre du 1° de l'article 6 du décret 88-547 susvisé :

M. BRETON Joël	Commune de Saint Vincent de Boisset (<i>inscrit jusqu'au 30.06.28 inclus</i>)
M. BRUYERE Cyril	Commune de Sorbiers (<i>inscrit jusqu'au 30.06.29 inclus</i>)
M. CELETTE Nicolas	Commune de Saint Priest en Jarez (<i>inscrit jusqu'au 30.06.29 inclus</i>)
M. CHALENDARD Patrick	Commune de Chazelles sur Lyon
Mme COUAVOUX Florence	Commune de Rive de Gier (<i>inscrite jusqu'au 30.06.26 inclus</i>)
Mme DAMOND Pascale	Commune de Soleymieux (<i>inscrit jusqu'au 30.06.29 inclus</i>)
M. DAURELLE Audrey	Loire Forez agglomération
Mme DESCOURS Laury	Commune de la Ricamarie
M. DI PROSPERO Marc	Commune de Bonson (<i>inscrit jusqu'au 30.06.29 inclus</i>)
M. DURY Guillaume	Roannais agglomération
M. FAYET Didier	Commune de Vougy
M. FOURNIER Vincent	Commune de Saint André d'Apchon
Mme GAUJAL Anne-Marie	Commune de la Grand Croix
M. GENE BRIER Gaëtan	Roannais agglomération
Mme GHARRAM Houria	Commune d'Unieux
Mme GIRAUD Ludovic	Commune de la Pacaudière
M. GIRODET Patrice	Commune du Chambon Feugerolles
M. GLAUDIO Jean-Pierre	Commune de Firminy
Mme JACQUET Nathalie	Roannais agglomération (<i>inscrit jusqu'au 30.06.29 inclus</i>)
M. LATOUR Jean-Luc	Communes de Vandranges et Saint Priest la Roche
M. LAUREN SON Raphaël	SIEL
M. LAURENT Stéphane	Commune de Montbrison (<i>inscrit jusqu'au 30.06.29 inclus</i>)
M. MARCEL Philippe	Commune de Chazelles sur Lyon
M. OLIVIER Jean-Pierre	Commune de Champdieu (<i>inscrit jusqu'au 30.06.29 inclus</i>)
M. OLIVIER Lionel	Commune de Champdieu (<i>inscrit jusqu'au 30.06.29 inclus</i>)
M. PALABOST Benoit	Roannais de l'eau
M. PICHON Pierre	Commune de Chamboeuf
M. ROSINSKI Dominique	Habitat et Métropole
Mme SANCHEZ Maryline	Commune d'Andrézieux Bouthéon
M. SCHAUB Laurent	Commune de Villerest
M. SIERRAS Dominique	SIEL
M. TSOLAKOS Patrice	Commune de Veau che (<i>inscrit jusqu'au 30.06.29 inclus</i>)
Mme VIEILLE Geneviève	Roannais agglomération
M. VINCENT Sébastien	Commune de l'Hor me
M. VOCANSON Rodolphe	Commune de la Fouillouse (<i>inscrit jusqu'au 02.07.27 inclus</i>)
M. YOUCEF Grégory	Commune d'Unieux
M. ZARROUGUE Selim	Commune de la Ricamarie

Au titre du 2° de l'article 6 du décret 88-547 susvisé :

M. BARTHOLIN Laurent	Commune de Feurs
M. BONCHE Damien	Commune de Saint Romain le Puy
M. FORESTIER Fabien	Loire Forez agglomération
M. LATHAUD Andy	Commune de Saint Just Saint Rambert
M. PEILLON Maxime	Commune de Pélussin
M. RHOER Yvan	SIEL
Mme YOTOVA Mariola	Commune de Firminy

Au titre du 1° de l'article 6 du décret 88-547 modifié par l'article 4 du décret 2018-152 susvisé :

Mme PAVOUX Annick	Commune de Marcenod
Mme PROST Sandrine	Commune de la Terrasse sur Dorlay

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé en qualité de stagiaire ou de titulaire dans un délai de deux années à compter de la date d'établissement de la liste d'aptitude, sera réinscrit sur la liste d'aptitude pour une année, renouvelable une seconde fois, s'il en a fait la demande écrite au Centre de gestion de la Loire au moins un mois avant le terme.

Après deux refus d'offre d'emploi transmise au Centre de gestion de la Loire par une collectivité, le candidat sera radié de la liste d'aptitude.

ARTICLE 3 : M. le Directeur du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Loire.

Fait à St-Etienne, le 21 mai 2026

Le Président du CDG



M. Yves NICOLIN
Maire de Roanne
Président de Roannais Agglomération

M. le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de :
 - sa réception par la Préfecture de la Loire le
 - sa publication le
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.